



**Compte rendu de la réunion de travail de la commission n° 3 BUDGET – FINANCES (contenir la pression fiscale) qui s’est déroulée le mardi 2 avril 2024 à 18h00, salle de réunion de la mairie.**

Personnes présentes : Céline VETTORAZZO – Françoise MARCHAND – Christine CHRETIEN – Véronique FIERS – Catherine MARDEGAN - Christian ROTH – Patrice VERNIER – Marc VALKER – Dominique BOUVERESSE.

Personnes invitées : Nicolas DAUZAC – Salha Edine MERAQUI.

Personnes excusées : Hélène MARCHAND – Vincent GRADOZ – Jean – Philippe LAURENT.

**1) Présentation du budget primitif 2024 :**

Document de travail remis en séance, 2 documents (Qu’est – ce que le budget, rappel ? et projet budget primitif 2024).

Il a été précisé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous sommes passés suivant le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 abrégé, possible pour les communes de moins de 1000 habitants.

Après réflexion, nous sommes passés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 au M57 développé afin d’avoir des sous – chapitres pour certains comptes, plus de visibilité.

Il a été rappelé également que depuis la fermeture de la trésorerie d’Hérimoncourt, nous dépendons de 3 centres de trésor public,

Audincourt (traitement dépenses de fonctionnement et d'investissement), Montbéliard (budget) et Sainte – Suzanne (recettes).

Présentation du budget primitif 2024 : 4 sections.

Dépenses de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement.

Dépenses d'investissement.

Recettes d'investissement.

Quelques remarques / questions formulées en séance sur les dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que sur les dépenses et recettes d'investissement.

En synthèse :

Budget de fonctionnement équilibré pour un montant de 600220,00 Euros.

Budget d'investissement équilibré pour un montant de 687387,96 Euros.

Situation financière globalement maîtrisée et axée sur ces deux prochaines années sur de la sobriété dans les dépenses d'investissement après l'ambitieux projet du centre bourg. Des économies sont à réaliser pour retrouver un budget d'investissement en positif.

Néanmoins, il a été décidé de ne pas augmenter pour 2024 la taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie et taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

**Un grand merci à Céline pour la gestion rigoureuse du budget en 2023.**

## **2) Endettement de la commune au 1/01/2024 :**

L'endettement de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de 555287,23 Euros. La dette est dégressive sur 19 ans.

## **3) Questions diverses :**

Dépenses imprévues, il est possible de passer une dépense d'un chapitre à un autre chapitre si le montant n'excède pas 7,5% maxi. Si le montant est supérieur à 7,5 %, DM obligatoire.

RAS, toutes les questions ont été posées pendant le déroulement de la séance lors de la présentation budget par budget.

La séance a été clôturée à 19h15.